



## **Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais**

### **Un nouveau bulletin national en 2011-2012 au primaire**

**Suite à l'annonce de la rentrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> juillet,  
du bulletin unique, voici le message de la ministre:**

Chers parents,

À compter de la prochaine année scolaire (2011-2012), un bulletin unique sera implanté dans les écoles du Québec. Ce nouveau bulletin vous renseignera sur l'évaluation des connaissances de votre enfant, ce qui vous sera utile pour suivre ses progrès. De même, des éléments du bulletin ont été retirés afin de vous en faciliter la lecture. Ces changements témoignent de la volonté du gouvernement du Québec d'apporter des ajustements à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire.

Vous recevrez donc un bulletin clair et concis présentant l'information essentielle. Comme par le passé, d'autres communications avec vous sont aussi prévues, car la collaboration entre l'école et les parents est une condition essentielle à la réussite de nos enfants.

Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

À compter de 2011-2012, vous recevrez de votre école, dès la rentrée scolaire, un document présentant les moments et la nature des principales évaluations prévues pour votre enfant au cours de l'année.

Au plus tard le 15 octobre 2011, vous recevrez aussi une communication écrite vous informant de la manière dont votre enfant amorce son année scolaire.



## Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

**SELON LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE MODIFIÉ, EN VIGUEUR À  
PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011, VOICI LES PRINCIPALES  
CARACTÉRISTIQUES DU BULLETIN UNIQUE NATIONAL**

La date de transmission :

Le **même modèle de bulletin** pour toutes les écoles, aussi bien publiques que privées, sera transmis à des moments fixes de l'année, soit au plus tard les :

- **20 novembre**
- **15 mars**
- **10 juillet**

*Des communications mensuelles sont aussi prévues dans le cas des élèves qui éprouvent des difficultés sur le plan des apprentissages et du comportement.*

*Article 29,2 du Régime pédagogique*

Les résultats :

Des **résultats détaillés** pour les matières langue d'enseignement, langue seconde et mathématique. Par exemple, en français, langue d'enseignement :

- *Lire*
- *Écrire*
- *Communiquer oralement*

Pour les autres matières, **un résultat disciplinaire en pourcentage**, accompagné de la moyenne du groupe.

Une **même valeur** accordée aux étapes pour toutes les écoles du Québec :

- **20 %** pour les résultats de la 1<sup>re</sup> étape
- **20 %** pour ceux de la 2<sup>e</sup> étape
- **60 %** pour ceux de la 3<sup>e</sup> étape

À la fin de l'année, un **résultat final** est calculé en tenant compte des trois étapes.

Des **commentaires** des enseignantes et enseignants : sur les forces, les défis et les progrès de l'élève sur les compétences suivantes :

- *Exercer son jugement critique*
- *Organiser son travail*
- *Savoir communiquer*
- *Savoir travailler en équipe*



## QU'EST-CE QUI CHANGE AU SUJET DE L'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES DE L'ÉLÈVE ?

Les résultats communiqués dans le bulletin porteront sur l'ensemble des apprentissages, c'est-à-dire sur la maîtrise des connaissances et sur leur utilisation dans différentes situations. Par exemple, en écriture, la note de l'élève reflétera, entre autres, qu'il connaît la conjugaison et qu'il sait l'utiliser correctement quand il écrit des textes.

## Y AURA-T-IL ENCORE DES EXAMENS DU MINISTÈRE LORSQUE LE BULLETIN UNIQUE SERA APPLIQUÉ?

**OUI**

Dès l'année scolaire 2011-2012, les épreuves ministérielles obligatoires du **primaire compteront pour 20 % du résultat final de l'élève.**

**4<sup>e</sup> année du primaire:** français écriture

**6<sup>e</sup> année du primaire:** français (lecture et écriture)

mathématique (les 2 compétences)

Discipline	Étape 1 (20%) résultat	Étape 2 (20%) résultat	Étape 3 (60%) résultat	
Discipline X	63	75	70	
Résultat final disciplinaire sans l'épreuve	$(20\% \times 63 = 12,6)$	$(20\% \times 75 = 15)$	$(60\% \times 70 = 42)$	$12,6+15+42=70\%$
Résultat final disciplinaire incluant l'épreuve ministérielle de : <b>62%</b>	$(70 \times 80 \%) + (62 \times 20 \%) = 68 \%$			

Des éléments de contenu du nouveau bulletin sont disponibles sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : [www.mels.gouv.qc.ca/bulletinNational/](http://www.mels.gouv.qc.ca/bulletinNational/) .



## **Pondération des différentes compétences pour les matières éclatées en compétence sur le bulletin**

### **Français langue d'enseignement:**

**Lire : 50%** (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles) et **40%** (3<sup>e</sup> cycle)

**Écrire: 30%** (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles) et **40%** (3<sup>e</sup> cycle)

**Communiquer oralement: 20%** (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> cycle, 3<sup>e</sup> cycles)

### **Mathématique :**

**Résoudre une situation-problème:**

**20%** (1<sup>er</sup> cycle) et **30%** (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles)

**Utiliser un raisonnement mathématique :**

**80%** (1<sup>er</sup> cycle) et **70%** (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles)

### **Anglais langue seconde :**

**Compréhension de texte: 60%** (1<sup>er</sup> cycle)

**Communiquer oralement: 40%** (1<sup>er</sup> cycle)

**Interagir oralement en anglais: 50%** (2<sup>e</sup> cycle) et **45%** (3<sup>e</sup> cycle)

**Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus : 35%** (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles)

**Écrire: 15%** (2<sup>e</sup> cycle) et **20%** (3<sup>e</sup> cycle)

**Pour les autres disciplines au cursus de l'élève, un seul résultat apparaîtra au bulletin par discipline, mais toutes les compétences sont développées dans chacune des disciplines au cours de l'année scolaire.**